



Bulletin Bi-Mensuel

Vol 3
Numéro 1

Avril - Mai 2026



De gauche à droite: Jean Dimitry DORVILLIER, Elgo EUGENE, Edith CHARLES, Jean Shanon BEAUBLANC, Dalberg CLAUDE

Dans ce numéro

- ② Editorial
- ③ La CNMP a une nouvelle commission
- ④ Plus de 200 acheteurs publics ont assisté à un webinaire sur les marchés en état d'urgence déclaré.
- ⑤ La CNMP au salon du Droit
- ⑥ Atelier de formation en marchés publics
- ⑦ En bref...
- ⑧ Lexique des termes utilisés

EDITORIAL

Contre vents et marés, la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) tient debout. Après un premier déplacement forcé, marqué par un retour, puis un autre déplacement forcé qui a contraint l'institution à séjourner plusieurs mois durant au local de l'UCLBP (Unité de Construction de Logements et de Bâtiments Publics), la CNMP écrit une nouvelle page de son histoire en s'installant au # 2, Rue Marcel Toureau, Morne Brun, Pétionville.

Un ouf de soulagement! Un nouveau départ. Le coeur vaillant, le personnel a traversé les dures épreuves des dernières années sans broncher. Envers et contre tous, on a assuré.

Animée par le sens du service public, l'ancienne Commission, s'arc-boutant sur des employés motivés, a fait front. Les dossiers de passation de marchés publics, le processus de formation ainsi que les autres activités ont suivi leur cours normal au plus fort de la crise.

Puis, la date phare du 20 mars 2026 est arrivée. Le Premier Ministre a nommé, par arrêté, une nouvelle Commission avec quatre nouvelles figures dont deux anciens cadres de la CNMP.

Intronisée le 1er avril 2026, au terme d'une cérémonie de prestation de serment à la Cour de Cassation et d'une cérémonie d'installation à la Villa d'Accueil sous la houlette du Premier ministre, cette commission dépositaire d'un mandat de trois (3) ans, a du pain sur la planche. En témoigne l'appel lancé par SEM Alix Didier Fils-Aimé qui invite la Commission à "œuvrer à l'instauration d'une culture d'intégrité afin que la commande publique cesse d'être perçue comme une zone d'ombre et qu'elle devienne un modèle de transparence et un puissant moteur de croissance économique".

Comme disait Boileau : « Vingt fois sur le métier, remettez votre ouvrage. Polissez-le, repolissez-le... ». À la manière du colibri, qui s'est, d'abord, tout seul, efforcé d'éteindre l'incendie avant d'être rejoint par d'autres, la CNMP fait sa part. Il incombe aux autres entités de faire la leur. C'est la seule voie par laquelle Haïti peut faire des marchés publics : un indicateur de bonne gouvernance.

La CNMP a une nouvelle commission



Les membres de la Commission posant avec le Premier Ministre

Suite à l'arrêté du 20 mars 2026 nommant les membres de la Commission nationale des marchés publics (CNMP), la nouvelle commission a été officiellement installée, le 1er avril 2026, après la cérémonie de prestation de serment à la Cour de Cassations suivie de celle de prise de fonction, à la Primature, sous l'égide de SEM Alix Didier Fils-Aimé.

A part M. Dalberg Claude, membre de l'ancienne commission, désigné coordonnateur, les quatre autres membres, Mme Edith Charles, MM. Elgo Eugène, Jean Shanon Beaublanc et Jean Dimitry Dorvilier, briguent leur premier mandat qui s'achève le 31 mars 2029.

Tous les commissaires sont versés dans le domaine des marchés publics où ils ont, à leur actif, de nombreuses années.

Notez que la Commission est investie d'un mandat triennal renouvelable une fois. Chaque membre est imputable de sa gestion et sa reconduction dépend de sa performance.

Votre recrutement est le fruit d'un processus rigoureux, transparent et impartial. Le concours organisé s'est déroulé sur une base compétitive garantissant l'égalité des chances. Après une sélection exigeante, les dix (10) premiers candidats ont été soumis à une épreuve orale évaluant leur connaissance, leur éthique et leur discernement. Ce processus confère à votre nomination toute sa légitimité et renforce la confiance de la nation. Le peuple haïtien, nos partenaires et les acteurs économiques attendent de vous un engagement sans faille et jamais démenti dans l'exercice de vos fonctions.

Un extrait du discours du Premier Ministre, Alix Didier Fils-Aimé, lors de l'installation de la Commission à la Villa d'Accueil.



Les juges de la Cour de cassation, en présence du Président, reçoivent le serment des membres qui s'engagent à respecter la Constitution et les lois de la République.

Plus de 200 acheteurs publics ont assisté à un webinaire sur les marchés en état d'urgence déclaré.



Commissaire Jean Dimitry DORVILIER

Les 12 et 13 mai 2026, à l'initiative de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP), M. Yvon Oreste, Secrétaire technique principal à la CNMP, a animé deux demi-journées de formation en ligne à l'intention des membres des commissions ministérielles et spécialisées en marchés publics.

La formation était déclinée comme suit :

- Cadre légal et réglementaire
- Conditions de recours à la procédure d'urgence
- Principes fondamentaux à respecter
- Cas pratiques et échanges.

Ouvrant chaque session, le Commissaire Jean Dimitry DORVILIER a fait remarquer que « Cette initiative s'inscrit pleinement dans les attributions de la CNMP, telles que prévues par la loi du 10 juin 2009, laquelle confère à l'institution la mission d'assurer la régulation du système des marchés publics ainsi que le renforcement des capacités des acteurs intervenant dans la passation et la gestion des marchés publics ».

« Le thème retenu pour cette formation revêt une importance particulière dans le contexte actuel de l'administration publique. Les marchés passés en état d'urgence constituent des mécanismes exceptionnels permettant à l'État de répondre avec célérité à des situations critiques ou imprévues nécessitant des interventions immédiates », a-t-il martelé.

Par ailleurs, il a ajouté que « durant ces dix dernières années, il y a eu pas mal de lois, de décrets, d'arrêtés déclarant l'Etat d'urgence pour faire face à des catastrophes naturelles, à l'insécurité, aux conditions économiques ou sanitaires précaires de la population, à la dégradation de l'environnement et à d'autres aléas. C'est dans cette optique que la CNMP a demandé aux autorités contractantes, selon le vœu de la loi, d'entamer une procédure de préqualification des firmes appelées à exécuter des marchés dans de telles circonstances. Nous félicitons celles qui l'ont déjà fait et encourageons les autres à emboîter le pas ».

« Toutefois, a-t-il poursuivi, il importe de souligner que le recours à ces procédures dérogatoires doit impérativement s'effectuer dans le strict respect du cadre légal et réglementaire en vigueur. L'urgence ne saurait justifier des pratiques contraires aux principes fondamentaux de transparence, de redevabilité, d'équité et de saine gestion des ressources publiques ».



Yvon ORESTE

Secrétaire Technique Principal, Formateur

Notez que **l'état d'urgence désigne un régime exceptionnel, mis en place par un gouvernement en cas d'atteinte grave à l'ordre public, de troubles graves ou de calamités nationales.**

La Commission nationale des marchés publics présente au Salon du droit 2026



Une vue de l'assistance

Tenu autour du thème « Architecture de contrôle de l'administration publique nationale, compréhension, enjeux, défis et perspectives », en salle, Me Hakins Henry, Responsable de l'Unité juridique et de réglementation (UJR) à la CNMP, a brillamment présenté le sujet : "Rôles et mécanismes de contrôle de la CNMP au sein de l'administration publique haïtienne"

Le Salon du droit est une activité annuelle sur la promotion du droit en Haïti qui mobilise un public averti et soucieux de voir le droit triompher dans tous les compartiments sociaux.

Associée de longue date à l'évènement éponyme, la CNMP a pris, le vendredi 8 mai 2026, une part active à la 13e édition du Salon du droit où affluaient beaucoup de gens : professionnels de tous horizons, étudiants et élèves de terminale.

Pour l'occasion, la CNMP a distribué aux visiteurs une riche documentation: ouvrages sur les marchés publics, le code QR pour un accès plus rapide à son site Web. Par ailleurs, des informations pertinentes sur les marchés publics ont été également partagées avec les nombreux visiteurs du kiosque de la CNMP.



Maitre Hakins HENRY, lors de son intervention



Un groupe d'élèves de NS4 devant le kiosque de la CNMP, écoutant les explications sur les marchés publics

Lu pour vous:

Les composantes des marchés de travaux :
construction, reconstruction, démolition,
réparation ou rénovation d'un bâtiment
(structure/usine).

Réparation d'un chantier travaux de
terrassement, l'érection, la construction,
l'installation d'équipement ou de matériels
la décoration et la finition. Services
accessoires aux travaux : forages, relevés
topographiques, photographie par satellite
sous certaines conditions

Atelier de formation en marchés publics au profit de vingt-cinq (25) cadres du MTPTC et du MAST.

En vue de renforcer les capacités des acheteurs publics du Ministère des travaux publics, transports et communications (MTPTC) et du Ministère des affaires sociales et du travail (MAST), la Commission nationale des marchés publics (CNMP) a organisé, du 4 au 8 mai 2026, à la salle de conférence du MTPTC, un atelier de formation à l'intention des membres des Commissions ministérielles et spécialisées des marchés publics de ces deux institutions.



Commissaire Jean Shanon BEAUBLANC

En effet, les dirigeants de ces deux ministères voulaient renforcer les capacités des cadres impliqués dans le processus de passation et de gestion de marchés publics afin que ces derniers réussissent l'exécution de l'ensemble des projets de marchés : de la planification jusqu'à la clôture. Ayant acquis l'expérience en milieu de travail, ces cadres ont enrichi leurs acquis expérientiels en alliant la connaissance des normes à leur application. Grâce à cette formation, ils vont pouvoir présenter des dossiers de marchés conformes aux normes en vigueur pour obtenir la validation de la CNMP à toutes les étapes du processus de passation et l'avis favorable de la Cour supérieure des comptes et du contentieux administratif (CSC/CA).

Dans le cadre cette formation, les formateurs, tous, issus de la CNMP, ont passé en revue les notions suivantes : cadre légal et processus de passation de marchés ; planification des marchés ; identification des besoins et planification des marchés publics ; montage des dossiers ; ouverture des plis et évaluations des offres ; l'exécution des marchés publics ; éthique : enjeux et mécanismes de prévention de la corruption, régime de sanctions.

Pour l'occasion, le Directeur générale du MTPTC, Charles Raymond Pierre, a placé l'événement dans son contexte. « Il nous faut, dit-il, des cadres capables de monter des dossiers sans faille pour éviter des aller-retours et pour faire avancer de manière plus cèle les dossiers de passation de marchés publics, une fois ceux-ci envoyés à la CNMP pour validation ».

« Au-delà du contrôle et de la régulation, la formation et plus spécifiquement l'entraînement, c'est-à-dire une formation pratique, représente le point d'ancrage qui fait vivre les principes, les procédures et les valeurs qui gouvernent le système, l'orientant vers la performance et le service public », a souligné le Commissaire Jean Shanon Beaublanc lors de son intervention à l'ouverture du programme.



Charles Raymond Pierre
DG du MTPTC

La CNMP reste ouverte aux différents services publics et aux organisations de la société civile pour toute demande de formation dans le cadre de la vulgarisation du savoir sur les marchés publics en Haïti.



En bref...**En matière d'emplois en marchés publics, la CNMP donne le ton**

A la faveur des séminaires de formation en marchés publics qu'elle a offert aux étudiants finissants ou mémorands, la CNMP a facilité l'accès aux emplois publics des plus méritants. En effet, un poulx d'étudiants très brillants a été constitué après la formation de plusieurs cohortes de stagiaires. Un concours de sélection a été organisé et des noms ont été proposés aux administrations qui avaient besoin de renforcer ou de constituer leurs commissions ministérielles ou spécialisées en marchés publics. Parmi les administrations bénéficiaires, il y a le MTPTC, le MDE, le BMPAD et l'UCLBP.



La CNMP a embauché, quant à elle, plus d'une dizaine d'anciens stagiaires qui sont aujourd'hui des références sûres dans le domaine.

En effet, les marchés publics sont un secteur créateur d'opportunités en raison de la rareté de ses spécialités et du fait que les spécialistes sont très demandés. "Créer une masse critique de "sachants" en marchés publics" tel est l'un des objectifs majeurs de la CNMP.

La reprise des stages se fera avec la récupération de nos locaux de l'Ave Christophe dotés d'une plus grande capacité d'accueil.

**Master en marchés publics: la 2e promotion a démarré au cours de la première moitié du mois d'avril.**

Mis en œuvre grâce au partenariat avec l'Université d'État d'Haïti (UEH) et l'appui financier de quelques bailleurs, le programme de master en marchés publics est déjà à sa 2e promotion ; tandis que la première promotion continue de suivre des cours d'approfondissement.

D'une durée de deux ans, ce programme vise à professionnaliser ceux qui le désirent dans le domaine des marchés publics.

2e édition du concours "Mon mémoire en 180 jours"

La démarche de la CNMP d'inscrire durablement les marchés publics dans le champ de la recherche scientifique se poursuit avec la tenue de la 2e édition du concours "Mon mémoire en 180 jours" dont les résultats seront bientôt connus.

Si pour la première édition trois concurrents ont été retenus, cette année pas moins de dix (10) finalistes sont en course pour décrocher le graal, même si, Tout compte fait, tout le monde aura gagné avec un mémoire réussi sanctionnant la formation du premier cycle universitaire.

Notez que, pour cette édition, le jury d'évaluation est constitué de représentants de la CNMP, de l'UEH et de l'ULCC.

Lexique des thèmes utilisés

Les dispositions de la loi sur l'état d'urgence déclaré

L'état d'urgence est actuellement réglementé par la Loi du 15 avril 2010 portant amendement de la loi sur l'état d'urgence du 9 septembre 2008. Elle traite des conditions conférant des pouvoirs exceptionnels au Pouvoir exécutif en vue de la protection des personnes et des biens en cas de catastrophe avérée ou imminente.

Marché public : un marché public est un contrat administratif conclu à titre onéreux entre une entité publique (l'Etat, une collectivité, un hôpital) et une entreprise privée ou publique. Il permet à l'acheteur d'acquérir des travaux, des fournitures ou des services à ses missions de service public.

Principes fondamentaux en marchés publics :

- 1.- Le libre accès à la commande publique
- 2.- L'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures ;
- 3.- Le respect de l'éthique ;
- 4.- L'efficacité des dépenses publiques

Préqualification : la préqualification (ou présélection) est une étape préliminaire. Elle permet à l'acheteur public de vérifier les capacités techniques, financières et professionnelles des candidats avant de lancer l'appel d'offres. Cette sélection en amont garantit que seules les entreprises fiables qualifiées sont invitées à soumissionner.

Commande publique : la commande publique désigne la notion globale qui regroupe tous les contrats passés par des personnes publiques pour satisfaire leurs besoins. Le marché public est un type spécifique de contrat inclus dans cette catégorie. En résumé, la commande publique est le genre et le marché public est l'espèce.

Acheteur public : professionnel chargé d'acquérir des biens, des services ou des travaux pour le compte d'organismes publics (l'Etat, les collectivités territoriales, les hôpitaux). Il doit respecter un cadre juridique strict, celui de la commande publique, et garantir l'utilisation optimale des fonds publics

Quelques-unes des personnes présentes lors de l'installation des membres de la Commission

